

Conseil de développement

du

Pays de Châlons-en-Champagne

« Un outil de participation citoyenne »



Assemblée plénière du 28 novembre 2011

COMPTE RENDU

Le Conseil de développement du Pays de Châlons-en-Champagne s'est réuni le 28 novembre 2011 en assemblée plénière pour procéder à la désignation de son président. Cette réunion s'est déroulée à la salle polyvalente de Saint-Martin-sur-le-Pré sous la présidence de M. Jacques JESSON, Président du Syndicat Mixte du SCOT et du Pays de Châlons-en-Champagne.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-Marie ALBORGHETTI ; Hubert ARROUART ; Christelle BLIN ; Christophe COURTIN ; Denis DEMKO ; Daniel GOUGELET ; Bénédicte LHOTE ; Josselyne MACHET ; Arlette MITTEAUX-HUSSENET ; Agnès PERSON ; Didier PIERRE-DIT-MERY ; Murielle RENAULT ; René SCHULLER ; Fabien SELLIER ; Marie-Jeanne TRONCHET ; Annie WILK-CLAUDE ; Guy BERNARD ; Florence CHEVANNE-LENGLET ; Romuald HENIQUE ; Thierry GAINETTE ; Pierre HUET ; Yvon LEFEVRE ; Jackie LUSSE ; Jean-Noël OUDIN ; Brigitte PROVOOST ; Martine RAGETLY ; Bruno ROULOT ; Nicole SONGY ; Jean-Paul THILLY ; Sylvie BENOIT ; Michel BOULANT ; Pascal COLLARD ; Christophe COLLOT ; Marie-Céline DAMAGNEZ ; Guy DEVILLIERS ; Michel FLOT ; Bernard FRANCCART ; Danielle GERMEMONT ; Christophe HERBILLON ; Jean-Claude HORY ; Marie-Pascale LEVESQUE ; Patrick LIBERA ; Laurent MESTRUDE ; Eric PATOUX ; Pierre POUPART ; Sylvain ROGER ; Laurent ROUX ; Jean-Claude URTH ; Joël VARNIER ; Guy VENAULT ; Jacques JESSON ; Gaël GERVAISE ; François MAINSANT ; Sophie PURON ; Jean-Marc CHONÉ ; Grégory JAZERON

ETAIENT EXCUSES :

Gérard ANDRÉ ; Karine BONNE ; Xavier DE LA FOURNIÈRE ; Benoit JACQUINET ; Patrick MOUGEL ; François DESHAYES ; Jean HUGUIN ; Michel OLIVIER ; René DOUCET ; Fabrice LONCOL ; Michel VALTER

Présents : 56

Excusés : 11

M. JESSON

J'ai grand plaisir à vous accueillir pour cette réunion d'installation du conseil de développement du Pays de Châlons.

Peut-être avez-vous encore en mémoire la première réunion que nous avons organisé le 11 mars 2009 dans l'optique de mettre en place ce conseil de développement.

Nous n'avions alors pas pu concrétiser ce projet en raison d'un calendrier de travail très lourd pour l'équipe de l'Agence d'urbanisme qui assiste le syndicat mixte dans les démarches de pays et de schéma de cohérence territoriale.

Nous avons donc décidé de tirer les leçons de cette difficulté en complétant l'équipe qui travaille sur les dossiers de pays et de SCoT par une personne chargée spécifiquement de l'animation du conseil de développement.

Vous allez donc faire ce soir la connaissance de Grégory Jazon qui vous accompagnera le plus efficacement possible dans vos travaux avec l'appui de l'agence d'urbanisme et en particulier de M. Choné qui pilote les démarches de SCoT et de pays.

Nous avons également prévu des moyens financiers, en partenariat avec la Région et l'Europe via le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), pour vous aider dans vos travaux via l'intervention d'experts ou l'intervention d'autres territoires ayant une expérience intéressante à faire valoir.

Nous souhaitons en effet que ce travail soit à la hauteur de votre engagement. J'ai conscience en vous accueillant ce soir de l'importance de cet investissement synonyme de temps passé, d'implication dans des réunions et dans la rédaction de contributions.

Je suis également persuadé de l'apport important qui sera le votre aux côtés des élus et des techniciens de l'agence d'urbanisme.

Nous attendons en effet du conseil de développement qu'il contribue à l'efficacité des démarches du pays par sa connaissance du terrain. Nous attendons également du conseil de développement qu'il soit l'occasion de renforcer le dialogue avec la population et d'accroître la participation des habitants à la vie locale.

C'est pour ces raisons que nous avons choisi des thèmes de saisine sur lesquels l'implication de la société civile nous paraît pouvoir apporter une grande plus value. Ces thèmes sont en relation avec des préoccupations concrètes du syndicat mixte devant déboucher sur des traductions effectives.

M. CHONÉ

propose une présentation du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale et du Pays de Châlons-en-Champagne, de ses problématiques ainsi que les objectifs et les actions menées depuis sa création.

Le syndicat mixte a été créé le 27 novembre 2001 avec comme compétence unique au moment de sa création la révision du schéma directeur (document de planification de l'espace) approuvé le 23 octobre 1998.

Il prend la compétence "élaboration, animation et suivi d'une charte de pays" le 20 mai 2008. **Cette maîtrise d'ouvrage unique, sur le même territoire de 92 communes, lui permet aujourd'hui de mener conjointement deux démarches d'aménagement du territoire complémentaires.**

Cette maîtrise d'ouvrage unique a été retenue pour permettre :

- Un partenariat plus fort et plus concret avec les différents acteurs de l'aménagement du territoire,
- Une plus grande lisibilité des actions,
- Une mutualisation des études et des coûts.

Suite à sa reconnaissance par arrêté du préfet de région en date du 20 septembre 2010, le Pays de Châlons-en-Champagne fait partie des 359 pays reconnus en France et qui couvrent :

- 80 % du territoire français et 47 % de la population française,

- 82% des communes françaises, avec une moyenne de 80 communes par pays (amplitude pouvant aller de 3 à 380 communes).

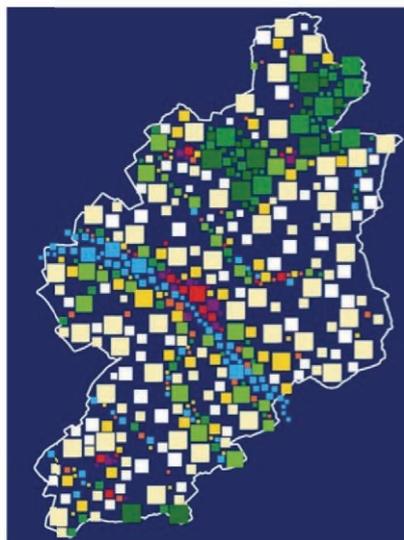
Les compétences du syndicat mixte : SCoT & PAYS

SCoT ET PAYS : DES OUTILS COMPLEMENTAIRES



Le SCoT

Un document d'urbanisme supracommunal
Un outil renforcé par la loi Grenelle 2 avec une généralisation des SCoT en 2017
Un outil de traduction spatiale des grands équilibres et des objectifs relatifs aux politiques sectorielles (habitat, transports, équipement commercial, environnement ...)
Une force juridique sur certains thèmes (ex : protection de l'espace agricole et des espaces naturels...)
Une élaboration très encadrée par le code de l'urbanisme
Une concertation de la population et une enquête publique

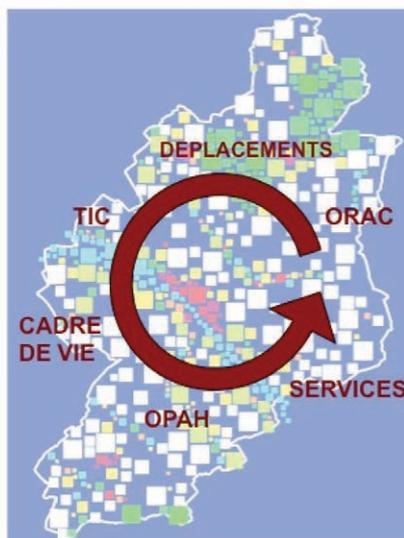


SCoT ET PAYS : DES OUTILS COMPLEMENTAIRES



Le Pays

Un outil forger d'identité et d'avenir commun
Un document contractuel
Force d'animation sur des thèmes non spatialisés (ex: petite enfance, développement du tourisme, accès aux technologies de l'information...)
Un outil de partenariat avec d'autres collectivités territoriales (région) et une clef d'entrée vers les financements européens (FEADER)
Une élaboration libre avec quelques principes directeurs
Une participation de la société civile via la création d'un conseil de développement



Le syndicat mixte du SCoT & du Pays de Châlons est constitué entre 2 communes et 11 groupements de communes étant entendu que cette situation est appelée à évoluer dans le cadre de la réforme de l'intercommunalité.

Cet établissement public fonctionne avec un comité syndical de 75 membres élus désignés par les communes et groupements de communes membres. Les élus sont répartis au sein de 8 commissions de travail.

Principales caractéristiques du territoire

Présentation du Pays de Châlons

1 824 km² (environ 1/4 du département de la Marne),

75 Km du nord au sud du département
- 45 Km de l'est à l'ouest

92 communes dont 90 regroupées en 11 EPCI

97 564 habitants en 2008 (17% de la population de la Marne)

SAU = 80% de la superficie totale du territoire (68% pour la Marne et 53% pour la France)

Près de 7 habitants sur 10 dans l'agglomération centre (CAC)

Une faible densité de population qui masque toutefois de fortes disparités entre l'agglomération et le reste du territoire.



	Densité de population 2006
Cités en Champagne	370,4
Couronne péri-urbaine	20,7
Secteur Nord	26,2
Secteur Sud	7,1
Pays de Châlons	53,5
Marne	69,4
Champagne Ardenne	52,3
France métropolitaine	114,2

La démarche de contractualisation avec la Région Champagne-Ardenne pour la période 2010 – 2011 permet de dresser le bilan suivant :

- 21 opérations qui ont été soutenues par le Pays de Châlons et la Région Champagne-Ardenne ;
- 2 430 000 € ont été accordés par la Région afin de financer les projets structurants pour le territoire ;
- une première priorité donnée à l'accueil de l'enfance et de la petite enfance (groupes scolaires à Nuisement sur Coole, Marson et Sommesous – micro crèche à Saint-Germain la Ville, CLSH à Courtisols), aux activités de sports et loisirs (rénovation de la piscine de Suippes, aménagement de terrains multisports à Bouy et Saint-Hilaire-au-Temple) et à la vie associative à Soudron et la Croix en Champagne ;
- une deuxième priorité donnée au cadre de vie et au tourisme (bois pédagogique et jardin sensoriel à Haussimont, rénovation du Parc Buirette à Suippes) ;
- une troisième priorité donnée à l'économie avec l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC), qui a permis d'aider financièrement une soixantaine d'artisans et de commerçants afin de les encourager à investir dans leurs entreprises participant ainsi à l'économie du territoire et à l'amélioration de la qualité des services proposés à la population. Cette opération a permis de susciter près de 1 563 000 € d'investissements par les entreprises ;
- une quatrième priorité donnée à la rénovation du patrimoine locatif portant sur 144 logements à Mourmelon le Grand et Suippes ;
- une cinquième priorité donnée à l'équité et à la solidarité dans le cadre de l'épicerie sociale de Mourmelon le Grand (opération qui a été distinguée par le Prix Gauby-Lagauche en décembre 2010, qui récompense en Champagne-Ardenne les actions de maintien ou d'amélioration des conditions de vie en milieu rural), du jardin sensoriel d'Haussimont et de travaux d'accessibilité de plusieurs équipements (mairie, salle associative, église).

La nouvelle convention portant sur la période 2011 – 20113 reprend ces grands axes en les complétant par un volet santé avec le projet de maison médicale de Suippes.

M. JAZERON

présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Présentation des missions et du fonctionnement du Conseil de développement
2. Election du président et mise en place du Conseil
3. Présentation des thèmes de saisine et du calendrier prévisionnel 2011-2012
4. Questions diverses

1. PRESENTATION DES MISSIONS ET DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le conseil de développement est un outil de participation citoyenne, une forme de mise en réseau des acteurs de terrains et surtout une force de proposition vis-à-vis des actions du pays. La composition du Conseil de développement, organisée en 3 collèges, est ensuite présentée aux membres :

- collège "élu" qui représente les élus communaux et intercommunaux avec 28 membres soit 38,4 % (objectif de 30%),
- collège "société civile" qui représente les acteurs socio-économiques et les habitants avec 39 membres soit 54,8 % (objectif de 50 %),
- collège "institutionnel" qui représente principalement les chambres de commerce et d'industrie, de métiers et d'agriculture avec 5 membres soit 6,8 % (objectif de 20 %).

D'un point de vue territorial, l'agglomération châlonnaise représente 39 % des membres. Les territoires du Nord (communautés de communes de Mourmelon, de Suippes et des Sources de la Vesle), les territoires du Sud (communautés de communes de l'Euport et de la Vallée de la Coole) et les territoires des vallées (communautés de communes de Condé, de Jâlons, de la Vallée de la Craie, de la Guenelle et du Mont de Noix) représentent chacun 19 % des membres. Enfin, 4 % des membres viennent de l'extérieur du pays (membres d'organismes départementaux basés à Reims).

Les missions du Conseil de développement sont ensuite présentées :

- être consulté en vue de l'élaboration du SCoT et du suivi de la charte de développement durable du pays,
- être associé à l'élaboration du programme d'actions lors de la prochaine programmation,
- être associé à la mise en œuvre de certaines actions de la charte (actions générales à l'échelle du pays),
- être consulté sur toute question d'ordre général liée à l'aménagement du territoire et au développement économique.

Ces missions ont pour objectif de concourir au développement économique, social, culturel et associatif du pays. Pour mener à bien ces objectifs, le Conseil de développement dispose de deux moyens de fonctionnement :

- **la saisine** (le syndicat mixte propose un sujet de travail au conseil qui rendra sa contribution),
- **l'autosaisine** (le conseil propose au syndicat mixte de travailler sur un sujet, ce dernier se réservant le droit de décliner). L'ensemble des moyens dont aura besoin le Conseil de développement pour fonctionner sont assurés par le

syndicat mixte par l'intermédiaire notamment de l'agence d'urbanisme (moyens humains, techniques, matériels...). En revanche, les salles utiles à la tenue des réunions devront être mises à disposition par les collectivités en fonction des besoins.

En terme d'organisation, le Conseil se compose d'un bureau (un président et trois vice-présidents) qui est chargé de gérer l'administration courante du Conseil de développement, à savoir organiser les assemblées plénières, faire le lien entre le Conseil et le syndicat mixte mais aussi réaliser le suivi des travaux en cours. Il se compose également de trois commissions s'organisant librement avec chacune à leur tête un président de commission :

- Commission 1 : les services à la population
- Commission 2 : l'animation et l'attractivité du territoire
- Commission 3 : la contribution du pays aux enjeux du développement durable

Le syndicat mixte, par l'intermédiaire du comité syndical chapote le Conseil de développement et veille à son bon fonctionnement. Il transmet également les saisines au Conseil et valide ses travaux.

2. ELECTION DU PRESIDENT ET MISE EN PLACE DU CONSEIL

Le président du Conseil de développement est chargé d'animer et de coordonner les réunions du bureau et les assemblées plénières. Par ailleurs, le président proclame les votes et prononce les avis et contributions du Conseil tout en assurant les relations extérieures. Enfin, il rend compte des travaux, réflexions et débats des commissions au syndicat mixte. La durée du mandat du président est de 2 ans, ce mandat est renouvelable. Pour être élu, le président ne doit pas être issu du collège "élu" afin de respecter le principe de participation citoyenne.

Par souci d'organisation, l'élection du président a eu lieu à la fin de la réunion.

Un retour a été fait concernant les commissions en rappelant leur objet. Les commissions se composent idéalement du tiers des membres du Conseil, soit environ 30 à 35 membres pour un total de 100 membres. La répartition des membres par commission a été présentée, cette dernière se fait ainsi :

- Commission 1 : 24 membres
- Commission 2 : 18 membres
- Commission 3 : 30 membres

L'organisation des commissions est libre afin de s'adapter de manière optimale aux besoins des membres et aux travaux qu'ils doivent accomplir. A ce titre, une réunion devra se tenir pour chacune des commissions entre les mois de décembre et janvier afin de définir leur organisation et leur sujet de travail. Cette réunion aura lieu dès la nomination des présidents de commission par le président du Conseil de développement.

3. PRESENTATION DES THEMES DE SAISINE ET DU CALENDRIER PREVISIONNEL 2011-2012

Les saisines (sujets d'étude) ont été présentées aux membres pour chaque commission. Les saisines représentées en *italique* seront traitées de manière prioritaire.

COMMISSION 1 : **les services à la population**

- *Comment améliorer la mobilité au sein du territoire dans un contexte démographique particulier ?*

- Quelles politiques définir en matière de technologies numériques pour répondre aux besoins des ménages et des entreprises ? Comment tirer profit de l'innovation et des technologies pour moderniser les services et les organisations ?
- Comment adapter l'offre de services au défi du vieillissement de la population ?

COMMISSION 2 : animation et attractivité du territoire

- *Comment faire connaître tant vis-à-vis de l'extérieur que des habitants les atouts du patrimoine et notamment du petit patrimoine local ?*
- Comment favoriser la mise en réseau des acteurs au sein du pays pour un plus grand partenariat autour d'un projet touristique global ?
- Comment répondre aux différents besoins en matière d'animation culturelle, sportive ou de loisirs ?

COMMISSION 3 : la contribution du pays aux enjeux du développement durable

- *Comment prévenir les situations de précarité énergétique des ménages dans les domaines de l'habitat (projet d'OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat) et des transports ?*
- Comment articuler les réflexions conduites aux différentes échelles territoriales et dans différentes structures ou institutions en matière de développement durable ?
- *Comment développer les circuits courts alimentaires ?*
- Comment concrétiser les objectifs de confortement de la trame verte et bleue dans un contexte de préservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique ?

Le calendrier prévisionnel pour la première saisine a été défini comme suit :

Date	Réunion	Objectif
Novembre 2011	Assemblée plénière	Installation du Conseil
Décembre 2011-Janvier 2012	1 ^{ère} Réunion de commission	Mise en place, organisation, compréhension de la saisine, répartition des tâches
Septembre 2012	Assemblée plénière	Rendu des travaux, proposition de nouvelles saisines

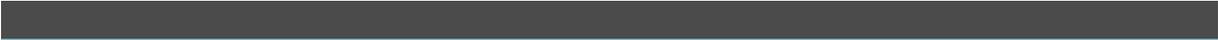
Entre leur première réunion et l'assemblée générale du mois de septembre 2012, les commissions s'organisent librement avec un minimum fixé par le règlement intérieur de une réunion tous les deux mois, sachant qu'une réunion mensuelle serait l'idéal pour assurer un suivi régulier des travaux entrepris par les différentes commissions.

4. QUESTIONS DIVERSES

Aucun membre n'a souhaité poser de question complémentaire. Toutefois, une demande a été faite concernant la communication à l'ensemble du Conseil de développement de la liste des membres par commission afin de prendre connaissance des personnes présentes dans chaque commission et d'obtenir leurs coordonnées.

M. JESSON

a ensuite procédé à l'élection du président en faisant appel de candidature.



M. P. COLLARD

a pris la parole et a présenté sa candidature aux autres membres du Conseil de développement. M. Pascal Collard exerce la profession d'agriculteur et habite la commune de Isse, commune rurale située au nord-ouest de l'agglomération chalonnaise. M. Pascal Collard est également Président de la FDGEDA (Fédération Départementale des Groupes d'Etude et de Développement Agricole).

M. JESSON

a proposé, compte tenu de l'unique candidature de M. Pascal Collard, de procéder à un vote à main levée par souci de praticité. Cette proposition ayant été acceptée à l'unanimité, M. Pascal Collard a été élu à l'unanimité.

M. CHONÉ

a précisé le rôle de l'animateur du Conseil de développement en soulignant la mission première de point d'appui pour tous les membres et particulièrement pour le président du Conseil et les présidents de commissions.

Il s'agit de délester les membres des tâches « administratives » afin qu'ils puissent se concentrer sur les travaux de leur commission. De ce fait, l'animateur est, entre autres, chargé d'organiser les réunions, de mettre en forme les travaux, de faire le lien entre les membres ou encore de faire intervenir des experts en vue d'apporter un soutien technique aux membres.

M. P. COLLARD

a appelé les membres à proposer leur candidature aux postes de président de commission.

M. JESSON

a clôturé la séance et remercié les membres pour leur présence.

